



DÉPARTEMENT
DE HAUTE GARONNE

CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 23
Date de convocation du Conseil Municipal : Mercredi 28 avril 2021

PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU VENDREDI 30 AVRIL 2021

Présents : Mesdames ABELLA Jennifer, ARAVIT Caroline, CYRVAN Audrey, JARA Virginie, KOPROWSKA Bogumila, REPIQUET Tessa,

Messieurs DAGOU Bernard, INGELS Bruno, LE GALLOUDEC Olivier, LEROY Yves, MANOU Stéphane, ROBERT Jean-Marc, ROUSSEL Jean, RUMPALA Patrice, TOUSSAINT André, WALCH Julien.

Absents excusés : BOURDIN Emilie, CATHALA Aline, CHAUVET Pascal, FUMANAL Marcel, KHALKHAL Farida, JANICOT-RUIZ Marie, VILELA Céline,

Absents :

En vertu de l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, LE GALLOUDEC Olivier est nommé secrétaire de séance.

Secrétaire de séance : LE GALLOUDEC Olivier

1 - Vente du camion polybène

Rapporteur : Monsieur le Maire

Monsieur le Maire explique aux membres du conseil municipal qu'une offre de rachat du vieux camion polybène a été reçue en Mairie pour un montant de 13 402€.

Il ajoute que la délibération du conseil municipal n°D20-17 en date du 9 juin 2020 l'autorise à procéder à l'aliénation de gré à gré de biens mobiliers seulement jusqu'à 4 600 euros. Il demande ainsi au conseil municipal de l'autoriser à vendre le camion polybène au prix de 13 402 euros.

Monsieur le Maire propose de procéder au vote.

Résultat du vote : 23 pour ; 0 abstention ; 0 contre

La proposition est adoptée à l'unanimité.

Délibération n° D21-23

Objet : Vente Camion polybène

Monsieur le Maire explique aux membres du conseil municipal qu'une offre de rachat du vieux camion polybène a été reçue en Mairie pour un montant de 13 402€.

Considérant que la délibération du conseil municipal n°D20-17 en date du 9 juin 2020 l'autorise à procéder à l'aliénation de gré à gré de biens mobiliers seulement jusqu'à 4 600 euros.

Considérant l'offre de rachat reçue en Mairie pour un montant de 13 402 euros

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

Décide :

- Autorise Monsieur le Maire à vendre le camion polybène immatriculé 772 AJG 31 pour un montant de 13 402 euros.
- Autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires à l'application de la présente délibération.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 17h45 heures

J. Roussel



S. Manou



Y. Leroy



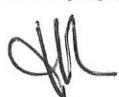
P. Rumpala



C. Vilela



T. Repiquet



B. Dagou



J. Walch



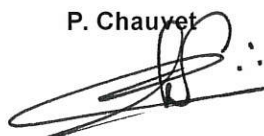
M. Fumanal



A. Toussaint



P. Chauvet



J-M Robert



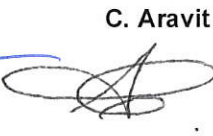
F. Khalkhal



E. Bourdin



C. Aravit



B. Ingels



J. Abella



A. Cathala



A. Cyrvan



V. Jara



M. Janicot-Ruiz



B. Koprowska



O. Le Galloudec

